

SERVICES DU PREMIER
MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE
CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL NATIONAL DU TOURISME
YAOUNDE, LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

COMMUNIQUE FINAL

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National du Tourisme, **Monsieur Philemon YANG**, a présidé ce mardi 1^{er} septembre 2015, dans l'immeuble principal abritant ses Services et en présence des membres statutaires, la 12^{ème} session dudit Conseil.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de ces travaux:

- le compte rendu de la mise œuvre des recommandations et résolutions issues de la 11^{ème} session ;
- l'exposé du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements sur le thème : « l'apport de la loi n°2013/0047 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun au secteur du tourisme et des loisirs » ;
- l'examen et l'adoption des recommandations.

Ouvrant les travaux par son allocution introductive, le Président du Conseil a souligné la nécessité de disposer d'incitations à l'investissement en général et dans le secteur touristique en particulier.

La parole est ensuite revenue au Secrétaire Permanent du Conseil, dont le rapport a mis en évidence les avancées enregistrées dans l'exécution des recommandations de la précédente session.

Il est apparu que l'aménagement par l'Etat des sites touristiques ainsi que des infrastructures hôtelières et de loisirs connaît des progrès appréciables comme en témoignent la réhabilitation de la route menant au parc national de la Mefou, la création en cours de la réserve de faune de Ma Mbed Mbed dans le département du Mayo Kani, de même que l'implantation et/ou l'équipement à travers le pays des stations nautiques, des villages de vacances et des parcs de jeux. Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation, le transfert des fonds en faveur des communes pour la rénovation des sites est effectif.

Le Conseil a ensuite écouté l'exposé du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements sur le thème de la session, à savoir « l'apport de la loi n°2013/0047 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun au secteur spécifique du tourisme et des loisirs ». A la suite d'une présentation globale des incitations et avantages qu'offre cette loi, la problématique de leur application au secteur du tourisme et des loisirs a été présentée.

Il ressort des explications du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements que les activités d'hôtellerie et de restauration bénéficient d'un régime de faveur. Les autres activités relevant dudit secteur en raison de leur caractérisation comme services, ne rentrent pas dans le champ de certaines incitations.

Le Directeur Général a conclu son propos en préconisant des solutions pour un accompagnement efficace des opérateurs.

Les débats subséquents ont porté sur les modalités de la formation en tourisme et en hôtellerie, l'amélioration de la qualité des infrastructures aéroportuaires, l'institution d'une veille afférente aux informations relayées sur le Cameroun au plan international ainsi que les exigences relatives à la certification des objets d'art susceptibles d'être acquis par les touristes.

La problématique de la mise en œuvre des incitations et avantages contenus dans la loi n°2013/0047 du 18 avril 2013 a également retenu l'attention des participants, lesquels ont abordé les mécanismes à même de permettre un meilleur appui des opérateurs du secteur.

Les travaux se sont poursuivis par l'adoption des résolutions et recommandations visant la dynamisation et l'essor de l'industrie touristique au Cameroun.

Le Conseil a pris fin à 11H50-

Fait à Yaoundé, le

**Le Secrétaire Général des
Services du Premier Ministre,**